



DOSSIER PLF 2024

UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE...

Depuis de nombreuses années nous ne cessons d'alerter sur l'état de déliquescence programmée de notre discipline et de porter des revendications pour la reconnaissance de l'EPS dans le système éducatif et de ses personnels. Si le ministre de l'Éducation nationale a osé déclarer « l'EPS à l'honneur » en conférence de rentrée, il ne met rien en perspective et refuse, pour l'heure, de recevoir le SNEP-FSU

Les propositions que nous portons pour les 4h d'EPS, le recrutement, la mise en place d'un vaste plan de construction et de rénovation des équipements sportifs, une refondation des programmes et des certifications etc. représentent un coût, et c'est l'argument d'autorité sur lequel s'appuie le gouvernement pour, au final, ne rien faire. Parler de coût revient toujours à rejeter les propositions mais, ici comme ailleurs, il s'agit d'investissement car comme l'indiquent plusieurs études, ces investissements auraient un impact non négligeable sur celui de la sécurité sociale à terme. Quel engagement en dehors de dispositifs mal fagotés (APQ et 2h de sport) de notre ministère ? Plus de 1 000 postes supprimés (2 500 pour la prochaine rentrée, combien en EPS ?), des freins qui se multiplient sur l'activité des AS et de l'UNSS, des injonctions de plus en plus nombreuses qui nous éloignent de notre cœur de métier, des baisses d'horaires disciplinaires avec la réforme de la voie pro...

Ce « coût » mis en avant ne peut masquer des réalités et des choix politiques. Les possibilités de financement existent et il suffit pour s'en convaincre de regarder les projets de lois de finances. 12,4 millions seront, à la prochaine rentrée, dédiés aux 2 heures de sport et le SNU, qui porte dorénavant un projet sportif, se verra attribuer 160 millions. Ces sommes ne seraient-elles pas mieux utilisées pour développer l'EPS pour tous et toutes quand, par ailleurs, le pass'sport, étendard de la politique du sport pour tous et toutes porté par le gouvernement voit ses moyens diminuer et exclut les AS de l'enseignement public ?

Il est plus que temps de faire entendre que d'autres choix sont possibles et indispensables si on veut vraiment faire du sport une « grande cause nationale ».

[@ benoit.hubert@snepfsu.net](mailto:benoit.hubert@snepfsu.net)

SPORT À L'ÉCOLE

En inventant les « 2 h de sport » en plus de l'EPS, en collège, le ministère n'a rien inventé du tout. Il s'agit d'une vieille lune néolibérale que de remplacer le service public de l'EPS et du sport scolaire par des dispositifs péri ou extrascolaires. Associatives d'abord, privées ensuite. La communication médiatique autour de l'idée que le ministère se préoccupe de l'activité physique des jeunes ne doit pas nous leurrer.

Il n'y aurait pas de « sport » à l'École ?

L'Éducation nationale a su créer, au fil de l'histoire, des dispositifs « sportifs » autres que l'enseignement de l'EPS stricto sensu. Le sens profond de ces structures a toujours été une sorte d'élévation du niveau de formation sportive (ou artistique) des élèves concerné-es. Autrefois des « Sport-études », aujourd'hui des sections sportives scolaires, des options, un enseignement de spécialité... Les dispositifs qui, non seulement survivent, mais vivent et se développent, comme dernièrement la « spé » (Éducation physique, pratiques et culture sportive)⁽¹⁾. Ce qui fait la réussite de ces structures c'est l'engagement et la compétence des professionnel-les qui les ont en charge, les enseignant-es d'EPS⁽²⁾.

Pourquoi donc chercher à les ignorer et à construire des concurrences avec des clubs ou associations ?

Plus de « sport à l'École » ?

Le SNEP-FSU dit oui et de plusieurs façons. La première, la plus importante et urgente pour notre société et sa jeunesse, est de porter les horaires de l'EPS à 4 heures hebdomadaires, de la 6^{ème} à la Terminale. C'est seulement comme ça que les plus éloigné-es de la pratique physique seront concerné-es et ce, sur plusieurs années. Ces 4h ne seraient un réel plus qu'avec l'amélioration des conditions de travail (équipements, effectifs par classe, programmes, certifications...).

Chaque établissement du second degré devrait être doté d'au moins une section



sportive scolaire (SSS). C'est un maillon essentiel pour développer le niveau des élèves par de véritables apprentissages sportifs, mais aussi développer l'AS de l'établissement. Toutes les SSS permettent, in fine, l'adhésion d'un plus grand nombre de jeunes dans les clubs sportifs locaux.

Les enseignements « optionnels » méritent des moyens supplémentaires et leur stabilisation dans le système. Nous pensons par exemple à la forte diminution des moyens consacrés à la natation dans les DHG.

Pour commencer, le ministère doit annoncer une mesure phare, les 4 h d'EPS. Celle-ci tire avec elle le développement de tous les fondamentaux d'une EPS réussie : formations initiale et continue repensées, équipements sportifs construits et rénovés, professeur-es recruté-es etc

@ andjelko.svrclin@snepfsu.net

(1) Nous avons déjà pu écrire que la pugnacité du SNEP-FSU a permis d'obtenir cet enseignement dont la seule discipline écartée par le ministre Blanquer aura été l'EPS. Or, il est clair que le travail et la dynamique des collègues et des équipes pédagogiques est l'élément clé de la réussite de cet enseignement.

(2) Certains dispositifs connaissent des coopérations avec le sport extrascolaire. Cette coopération peut se faire de différentes manières.



INVESTISSEMENT DANS L'ÉDUCATION : LA FRANCE 29^{ÈME} SUR LES 33 PAYS DE L'OCDE

L'évolution de la Dépense Intérieure d'Éducation (DIE) **révèle une baisse tendancielle de l'investissement éducatif dans notre pays**. Elle représente 6,8 % de la richesse produite, avec une baisse tendancielle d'investissement dans l'éducation. En 2021 (dernier chiffre publié), c'était quasiment un point de PIB de moins qu'en 1995 où la DIE s'élevait à 7,7 % du PIB, alors que nous avons intégré depuis, bien plus d'exigences (individualisation, inclusion, orientation...), d'élèves et étudiant·es → **Si la France avait consacré en 2021 le même pourcentage de PIB qu'en 1997, il y aurait eu 22,5 milliards d'investissements supplémentaires...** soit 25 % de plus de budget pour l'Éducation Nationale.

Ensuite, si l'on regarde la part des dépenses d'éducation parmi le total des

dépenses publiques, on s'aperçoit que la France fait pâle figure au niveau de l'Europe. Avec 7,8 % du total de ses dépenses publiques pour l'éducation, la France est bien loin derrière les pays de l'OCDE qui y consacrent en moyenne 9,8 %. **La France se classe ainsi 29^{ème} sur les 33 pays de l'OCDE ayant publié des chiffres⁽¹⁾.**

En revanche, la France occupe toujours les 1^{ères} places dans la stigmatisation des précaires et dans l'inégalité de répartition de richesses. D'un côté, l'explosion du nombre de personnes basculant dans la pauvreté ; et de l'autre, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes de France qui « dépasse désormais la barre symbolique des 1 000 milliards d'euros... »⁽²⁾.

Le gouvernement semble bien plus enclin à réduire les droits des plus précaires : allocations-chômage (malgré 10

demandeur·euses pour 1 offre vacante⁽³⁾), allocations-RSA (15 à 20h d'activités obligatoires...⁽⁴⁾) et à gouverner de façon autoritaire qu'à lutter contre les inégalités sociales et injustices fiscales (évasion fiscale estimée à 80-100 Milliards/an en France...).

Plus que jamais, d'autres choix politiques s'imposent, et notre tâche est de les porter plus haut et plus fort.

@ sami.hamrouni@snefsu.net

(1) Ocde, Regards sur l'Éducation, 2022 (p311)

(2) Challenges, 06-07-22, Classement des 500 Fortunes professionnelles de France : le cap de 1.000 milliards d'euros cumulés franchi

(3) Hadrien Clouet, 2022, Emploi non pourvus, une offensive contre le salariat

(4) RSA : « La règle des 15 à 20 heures d'activité obligatoires est irréalisable, et le pouvoir le sait très bien »

SI « LA FRANCE EST À L'EURO PRÈS », PEUT-ON VISER PLUS ET MIEUX D'EPS ?

Le Budget de l'État peut paraître complexe, mais on peut très vite en comprendre l'idéologie à travers quelques chiffres. Pour financer les besoins croissants des services publics de prévention, d'emploi, d'éducation, de solidarité, de santé... on serait à l'euro près, d'après Bruno Lemaire.

La « réalité » du gouvernement « être à l'euro près » ne signifie en aucun cas la recherche de nouvelles recettes, mais bel et bien faire des économies d'échelle sur le dos des services publics et baisser les dépenses publiques.

Ainsi, il n'est nullement question de revenir sur :

- Un montant moyen d'imposition réelle de 2 % sur le revenu des ultras-riches (les 0,001 %, soit les 380 français·es les plus riches, sachant que leur taux marginal est normalement de 41 %).
- Un patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes françaises à plus de 1 000 milliards d'€ (soit l'équivalent de 40 % du PIB français ! C'est 2 fois + qu'en 2017 et 6,5 fois + qu'en 1996).
- Un financement public des entreprises d'au minimum 157 milliards d'€ (en 2019, mais près de 200 Mds en 2020-21), sans aucune contrepartie exigée.
- Une augmentation du budget militaire de 33 % sur 7 ans (+ 16 milliards d'€/an), après 36 % d'augmentation sur 2017-2023 (+ 37,6 Mds d'€) afin de « développer une économie de guerre ».

De fait, financer nos revendications pour plus et mieux d'EPS, c'est finalement assez facile en faisant d'autres choix politiques :

Le 18/01/23, au forum de Davos, plus de 200 millionnaires demandaient à être plus taxés « pour notre bien commun ». Mais Bruno Lemaire s'y opposa.



Des possibilités existent, nous pouvons en extraire de notre simulateur d'avancées sociales :

- Passer à 4h d'EPS pour tous·tes les élèves jusqu'à la fin du lycée, c'est finançable en redéployant seulement 4 % de l'augmentation des dépenses militaires...
- Recruter 1 500 profs d'EPS par an, c'est finançable en redéployant moins de 3 % du budget annuel alloué au SNU...
- Rénover l'ensemble du parc des équipements sportifs français pour les rendre fonctionnels et conformes aux enjeux écologiques, c'est finançable en redéployant moins de 14 % des aides publiques aux entreprises sur une seule année...

Des comparaisons à garder en tête pour convaincre chacun·e que des progrès sont possibles, à condition d'en avoir la volonté politique.

@ sami.hamrouni@snefsu.net

PLF 2024 :

UN OUTIL POUR DÉVELOPPER L'EPS ET L'ÉCOLE ?

Le Projet de Loi de Finances (PLF) est un acte politique majeur aux conséquences concrètes sur nos métiers. D'octobre à décembre, la représentation nationale discute et vote (sauf en cas de 49.3) le budget de l'année civile à venir. Selon l'adage : « une politique c'est avant tout un budget ! ».

À la première lecture, la dépense publique diminue dans le **budget général de l'État** par rapport à 2023. La diminution est de 10,4 Milliards (Mds) alors que si elle avait suivi l'inflation, cette dépense aurait dû augmenter de 11,8 Mds, soit un « trou » de 22,2 Mds.

Sur le budget de l'enseignement scolaire (dont l'enseignement privé), il est prévu une hausse de 3,9 Mds pour atteindre un total de 64,2 Mds. Mais cette hausse de 6,4 % sera « mangée » par les 2,6 % d'inflation prévue pour 2024 (a minima).

Le financement de l'enseignement privé sous contrat augmente plus vite que celui du public. Il atteindra en 2024, **9,03 Mds** ! En 2023 il était de 8,4 Mds, soit une hausse de 7,2 %.

Pour l'école, s'il est positif que des postes d'AED et d'AESH soient créés, il est prévu **2 683 suppressions d'emplois d'ensei-**

22,2 milliards

une baisse significative de la dépense publique

64,2 milliards

le budget de l'enseignement scolaire pour 2024

+7,2 %

pour le budget de l'enseignement privé

2 683

suppressions d'emplois d'enseignant-es prévues

gnant-es, sous couvert de baisse démographique.

Si cette baisse est prévue (environ 20 000 élèves dans le 2nd degré dès 2024), faut-il rappeler qu'entre 2017 et 2022 il y a eu 28 000 élèves de plus et près de 9 000 suppressions d'emplois (dont 1 200 en EPS !)?

Le SNEP-FSU a interpellé tous les groupes parlementaires (hors RN) sur la situation de rentrée et le besoin de recruter. Nous appelons tous les établissements à interpellier les parlementaires (député-es et sénateur-rices) sur les besoins de recrutements, mais aussi à informer la presse et les parents. Un budget doit répondre aux besoins, ce qui n'est clairement pas le cas !

@ alain.de-carlo@snepfusu.net

@ pascal.anger@snepfusu.net

RENFORCER ET DÉVELOPPER L'EPS DANS CHAQUE ÉTABLISSEMENT : NE PAS EN RABATTRE SUR LES BESOINS !

Les Conseils d'Administrations relatifs au budget de l'établissement se tiendront en novembre. Pour l'EPS et le sport scolaire, ce sont des temps incontournables pour anticiper les questions matérielles et/ou de déplacement.



Le SNEP-FSU appelle donc les équipes à identifier les besoins pour une EPS de qualité (petit/gros matériel, déplacements, locations d'installations sportives, subvention de l'EPLE à l'AS). Il sera ensuite nécessaire de chiffrer ces besoins et les transmettre au chef ou à la cheffe d'établissement et à l'adjoint-e gestionnaire pour la préparation du budget. En effet, la préparation du budget par l'administration doit se faire à partir des besoins, et non en s'adaptant à un budget insuffisant comme

nous y sommes trop souvent contraint-es.

Le SNEP-FSU organise des stages « Agir dans l'établissement » qui prennent en compte ces questions et nous mettons à disposition un kit-budget sur notre site (rubrique Agir / Agir dans l'établissement).

Le CA peut décider d'une subvention à l'Association Sportive (Circ. 96-249 du 25/10/1996 et Circ. 2002-130 du 25/4/2002⁽¹⁾), consultez la note explicative dans le kit-budget du SNEP-FSU.

Soyons offensifs en amont des CA, pour que le budget de l'établissement soit construit sur les besoins des disciplines et que ces dernières ne soient pas les variables d'ajustements de factures énergétiques qui, pour cause de libéralisation du marché de l'énergie et d'inflation, risquent d'évoluer à la hausse.

@ nathalie.bojko@snepfusu.net

(1) Extraits des circulaires : « l'EPLE peut décider de subventionner l'association » « le conseil d'administration peut ainsi voter une subvention pour le fonctionnement de l'association ».